



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 16 décembre 2024

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu BERTHAUD

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de procurations : 5
Nombre de votants : 34
Date de la convocation : 10 décembre 2024
Date de publication : 23 décembre 2024

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste,	Alexandre, ROCHE Paul,	MBITEL Mohamed, BOURGEOIS-
MANGIN Isabelle, BERTHAUD	PECHINOT Jacques, FICHERE	REPUBLIQUE Claire, CUSSEY
Mathieu, MARCHAND Sylvette,	Jean-Pascal, REBILLARD Jean-	Laëtitia, JARROT-MERMET
CHAMPANHET Stéphane,	Michel, CERNELA Patrice,	Laëtitia, GOMET Nicolas, DRUET
NONNOTTE-BOUTON Catherine,	LEFEVRE Jean-Philippe,	Timothée, BOUTELOUP
GERMOND Daniel, DRAY	DELAINE Isabelle, JEANNET	Guillaume, EMONIN Laurent
Frédérique, JABOVISTE Philippe,	Nathalie, DEMORTIER-BLANC	
MIRAT Maryline, DOUZENEL	Catherine, ANTOINE Patricia,	

Conseillers absents ayant donné procuration

GIROD Isabelle donne procuration à BERTHAUD Mathieu, CUINET Jean-Pierre donne procuration à JABOVISTE Philippe, GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, MUGNIER Christine donne procuration à MANGIN Isabelle, HERRMANN Nadine donne procuration à BOUTELOUP Guillaume

Conseillers absents non représentés

CRETIN-MAITENAZ Blandine

Objet : Assiette, dévolution et destination des coupes de bois de l'exercice 2025

Rapporteur : Madame Maryline MIRAT

La mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. Les forêts communales et sectionales de Dole, d'une surface de 739,58 ha étant susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, relèvent du Régime forestier.

Ces forêts sont gérées suivant des aménagements approuvés par le Conseil Municipal et arrêtés par le préfet en date du 03 mai 2005 pour Goux, 15 juillet 2013 pour Azans et 07 février 2018 pour Dole. Conformément au plan de gestion de ces aménagements, les agents patrimoniaux de l'Office National des Forêts proposent, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages.

La mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

La proposition de l'Office National des Forêts concernant l'assiette des coupes, la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées et des chablis de l'exercice 2025 est présentée ci-dessous :

1 – ASSIETTE DES COUPES POUR 2025

Forêt de Dole Azans

UG	Programme	Proposition	Justification	Type de coupe	Surf. à Dés. (ha)
Numéro de la parcelle	Année à laquelle la coupe est prévue	Année à laquelle la coupe est proposée	Raison du report de la coupe	Amélioration, préparation, régénération, irrégulier, sanitaire...	Surface désignée par l'ONF
26a	2025	2025	-	Amélioration	3,97

Forêt de Dole Goux

UG	Programme	Proposition	Justification	Type de coupe	Surf. à Dés. (ha)
Numéro de la parcelle	Année à laquelle la coupe est prévue	Année à laquelle la coupe est proposée	Raison du report de la coupe	Amélioration, préparation, régénération, irrégulier, sanitaire...	Surface désignée par l'ONF
4_re	2025	2025		Régénération sanitaire par coupe rase de résineux	0,66
5_re	2025	2025		Régénération sanitaire par coupe rase de résineux	1,25

Forêt de Dole Ville (Serre)

UG	Programme	Proposition	Justification	Type de coupe	Surf. à Dés. (ha)
Numéro de la parcelle	Année à laquelle la coupe est prévue	Année à laquelle la coupe est proposée	Raison du report de la coupe	Amélioration, préparation, régénération, irrégulier, sanitaire...	Surface désignée par l'ONF
10ar	2025	2025		Amélioration résineuse	11,31
11r	-	-	Passage en sanitaire	Régénération sanitaire par coupe rase de résineux	2,72
13r	2026	2025	Raison sanitaire	Régénération par coupe rase	0,70
17r	2025	2025		Régénération en coupe d'ensemencement	2,75
23af	2025	2025		Amélioration feuillus	11,74
24af	2025	2025		Amélioration feuillus	6,25
32r	2024	2025	Raison sanitaire	Coupe sanitaire en résineux	4,00
33r	2025	2025		Ouverture de cloisonnement	2,18

2 - DÉVOLUTION ET DESTINATION DES COUPES ET DES PRODUITS DE COUPES

2.1. Orientations de mise en marché

Ces décisions peuvent s'appuyer sur la stratégie de commercialisation des bois en forêt publique, validée par les Communes forestières et l'ONF.

Parcelles forestières	Produits prévus ¹	Bois façonnés			Bois sur pied		
		Vente en contrat	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage	Vente en contrat BIBE (Bois Industrie pour la papeterie et Bois Energie)	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage
Dole Azans p26a	Bois d'œuvre feuillus et bois de chauffage feuillus				X	X	
Dole Goux p4re et 5re	Gros bois résineux		X			X	
Dole Ville p10ar	Gros bois résineux et bois de chauffage feuillus				X	X	
Dole Ville p11r, 32r, 33r	Gros bois résineux					X	
Dole Ville p13r, 17r	Bois d'œuvre feuillus et bois de chauffage feuillus	X			X		
Dole Ville p23af, 24af	Bois d'œuvre feuillus et bois de chauffage feuillus	X			X		

L'ONF présentera systématiquement les résultats de martelage permettant à la collectivité de valider ou d'ajuster certains choix de commercialisation. En cas d'évolution de l'état sanitaire, des besoins en affouage ou d'une différence importante du martelage par rapport aux prévisions, la destination des produits pourra être adaptée.

Dans le cadre de produits façonnés proposés en vente, les bois de la commune de Dole pourront être regroupés avec des bois similaires provenant d'autres propriétaires afin d'améliorer leur attractivité pour les potentiels acheteurs et maximiser les probabilités de recettes.

2.2. Modalités de mise à disposition à l'ONF des bois destinés à être vendus façonnés par contrat d'approvisionnement

Dénomination du chantier forestier	Mise à disposition à l'ONF des bois bord de route (1)	Mise à disposition à l'ONF des bois sur pied (2)
Dole Azans p26a	X	
Dole Goux p4re et 5re	X	
Dole Ville p10ar	X	
Dole Ville p13r, 17r	X	
Dole Ville p23af, 24af	X	

(1) Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de bois façonnés bord de route, pour du contrat d'approvisionnement, la commune, propriétaire de la forêt prend à sa charge, conformément à l'article L.214-11

du code forestier, l'ensemble des opérations d'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage, classement...) en confiant à l'ONF une prestation d'Assistance Technique à Donneur d'Ordre (ATDO). Cette prestation comprend notamment la sélection des ETF, le suivi du chantier et la réception des bois.

Demande à l'ONF de conclure une convention de prestation d'Assistance Technique à Donneur d'Ordre

(2) Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de Bois sur pied destinés à être vendus façonnés, l'ONF se charge conformément à l'article L.214-7 du code forestier de l'ensemble des opérations liées à l'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage, classement...).

Demande à l'ONF de conclure une convention de mise à disposition spécifique dite « vente et exploitation groupée »

2.3. Vente amiable des produits de faible valeur

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

2.4. Délivrance à la commune pour l'affouage de la forêt de Dole-Goux

Pour les besoins propres des affouagistes, après établissement d'un rôle d'affouage, les petits bois et houppiers des coupes des parcelles forestières 17i et 18i ainsi que les produits des parcelles 5j, 6j, 16, et 18j sont proposés.

Une taxe d'affouage forfaitaire est établie à 45 euros pour l'hiver 2024-2025.

Mode d'exploitation de l'affouage retenu : sur pied

Désignation des affouagistes de Goux, des garants et détermination de la taxe affouagère :

- 43 personnes se sont inscrites en mairie de Goux au rôle d'affouage pour la saison 2024/2025.

Vu l'avis favorable de la Commission Transition Écologique du 11 décembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **DE VALIDER** l'état d'assiette des coupes 2025 proposé par l'Office National des Forêts,
- **DE VALIDER** la dévolution et la destination des coupes de bois de l'exercice 2025 proposées par l'Office National des Forêts,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente,
- **D'AGRÉER** la liste des affouagistes ci-jointe,
- **D'APPROUVER** pour le partage sur pied des bois d'affouage, la désignation de Messieurs Sébastien PROST-TOURNIER, Pascal SOYARD, Stéphane CROUTEL et Raphaël CHARVAIS – Président de la commission des bois, en qualité de garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables aux bois vendus en bloc et sur pied,
- **DE FIXER** à 45 euros le montant de la taxe affouagère pour l'hiver 2024/2025.

SCRUTIN POUR : 34
 CONTRE : 0
 DONT 5 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Services Techniques/Environnement
- Mairie Annexe de Goux
- Office National des Forêts

Fait à Dole, le 16 décembre 2024.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX



Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20241216-DCM2024118-DE
Date de télétransmission : 18/12/2024
Date de réception préfecture : 18/12/2024

AFFOUAGISTES 2024 – 2025

CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM
Monsieur	BAILLY	Jean-Louis
Monsieur	BALDASSARA	Claude
Madame	BARDOL	Margot
Monsieur	BELLATON	Jean
Monsieur	BEYREND	Catherine
Monsieur	BISCH	Yves
Monsieur	BOURDET	Pascal
Monsieur	BRESSON	Michel
Monsieur	CARD	Serge
Monsieur	CARD	François
Madame	CARD	Marie-Thérèse
Monsieur	CARD	Valentin
Monsieur	CHARVAIS	Alain
Monsieur	CHARVAIS	Raphaël
Monsieur	COLOMBO	Nicolas
Monsieur	CRETIN MAITENAZ	Jérôme
Madame	DAUDAN	Catherine
Monsieur	DEMARTE	Francis
Monsieur	DURY	Frédéric
Monsieur	FOISSOTTE	Claude
Monsieur	FOISSOTTE	Guy
Monsieur	GIRARD	Michel
Monsieur	GROS	Jean Marie

CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM
Monsieur	HENRY	Pascal
Madame	HENRY	Andrée
Monsieur	JEANNIN	Jean-Luc
Monsieur	LAMAUD	Olivier
Monsieur	LE CORRE	Sébastien
Monsieur	LIGERON	Michel
Madame	MAILLOTTE	Christiane
Madame	MEHAMEDI	Nabil
Monsieur	PAGET	Frédéric
Monsieur	PARDON	Matthieu
Monsieur	PELTIER	Patrick
Madame	PERNEY PARIETTI	Annick
Monsieur	PERNEY PARIETTI	David
Monsieur	PROST TOURNIER	Sébastien
Monsieur	SAINTILAN	François
Monsieur	SUDAN	Rodolphe
Madame	TALOBRE	Claire
Monsieur	TOURNIER	Gilbert
Monsieur	VINCENT	Jean-Philippe
Monsieur	WAWRZYNIAK	Philippe

Président : Monsieur Raphaël CHARVAIS